

Quelques espèces 81 espèces

Les plus connus sont :



[Varan ou dragon de Komodo *V. komodoensis*](#) [Varan du Nil *V. niloticus*](#)

Varan de Gould [V. gouldii](#)

Classification, anatomie, physiologie, éthologie, répartition

4 fiches <https://www.anigaido.com/animaux/top-animaux>

3 fiches <https://www.monde-animal.fr/fiches-animaux/>

1 fiche <https://www.jaitoutcompris.com/animaux/>

2 fiches <https://www.instinct-animal.fr/liste-animaux-sauvages-a-z/>

1 fiche <https://www.diconimoz.com/>

son

1 enregistrement [Animaux Nature Sound Effects - Envato Elements](#)

L'animal et l'Humain

Danger

S'ils sont carnivores, ils ne s'attaquent en général pas aux humains. Leur morsure est toutefois dangereuse.

<https://lexpress.mu/s/article/270571/5-mythes-dechiffrer-sur-dragon-komodo>

Les observateurs des Dragons de Komodo observèrent en 1969 que ses dents étaient recouvertes d'une fine gencive. Lorsque les bêtes se nourrissent, ces gencives s'abîment, teintant la salive de l'animal de sang. L'un d'entre eux affirma que cela en faisait un endroit idéal pour la prolifération de bactéries diverses, donnant à l'animal une morsure absolument mortelle pour ses proies. Celles-ci succomberaient à une septicémie avancée causée par le bouillon de culture qu'est la salive du grand Varan.

Plus récemment, cette théorie fut démentie par un herpétologiste australien, qui découvrit que les dragons de Komodo sont dotés de glandes au dessus de leur mâchoire qui secrètent un venin puissant. Celui-ci contient un anticoagulant et un relaxant musculaire qui font que leurs victimes meurent d'une hémorragie plutôt que de septicémie.

NAC

Chaque espèce autorisée a ses besoins spécifiques. Il convient de veiller à son bien-être. La maltraitance est bien sûr sanctionnée.

Protection

Selon la IUCN Red List des espèces menacées, la plupart des espèces de varans sont classées dans les catégories de préoccupation mineure, mais la population diminue globalement. Cinq espèces - Bengal monitor, *V. flavescens*, *V. griseus*, *V. komodoensis*, et *V. nebulosus* - sont classées dans l'Annexe I de la CITES, qui interdit le commerce international commercial de ces espèces.